



Conditions générales de ventes

Généralités

Les présentes conditions régissent toutes les ventes de produits et fournitures fabriqués et/ou commercialisés par SECURPLAN. Elles prévalent sur toutes conditions d'achat et ne pourront être modifiées que sur accord écrit et signé de SECURPLAN. L'envoi d'une commande à SECURPLAN emporte acceptation des présentes.

Prix et conditions de règlement - retard de paiement du Client

Sauf disposition écrite contraire, tout devis reste valable pendant 3 mois à compter de sa date d'émission. Les prix applicables au moment de la commande restent valables à la livraison du produit commandé si celle-ci a lieu dans un délai de six (6) mois à partir de la date de commande nonobstant changement de tarif, ou modification du prix d'achat de la matière première.

Le paiement s'effectue en Euros.

L'ouverture d'un compte client s'effectue lors de la première commande qui fait l'objet d'un paiement immédiat à la commande.

A l'issue de cette ouverture de compte, la facture est payable dans les 30 jours suivant la date de facturation par virement, chèque ou prélèvement, la facture étant établie à la date d'expédition partielle ou totale. Il n'y a pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout retard de paiement donnera lieu à l'application de plein droit, et ce dès le premier jour de dépassement de la date de paiement, d'une pénalité égale au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne (BCE) majoré de 10 points, conformément à l'article L 441-6 du Code de Commerce. En outre, SECURPLAN se réserve le droit de suspendre l'exécution d'une commande en cours, après mise en demeure de payer restée sans retour pendant un délai de 15 jours.

Tout retard de paiement bloque la livraison éventuelle de toute autre marchandise; la fermeture du compte est immédiate et les conditions d'ouverture de compte s'appliquent de nouveau aux commandes en cours et nouvelles commandes.

Les échéances décalées de chèques en notre possession seront facturées 25 € HT pour frais de traitement administratif.

Commandes

Une commande n'est valable que lorsqu'elle est acceptée par écrit par un représentant dûment autorisé de SECURPLAN. Les commandes conclus entre SECURPLAN et le client ne sont pas cessibles. Une commande définitive ne peut être annulée, même partiellement, sans accord écrit de SECURPLAN. Toute modification se fera d'un commun accord, et sera formalisée par un avenant. Le Client est informé que sauf demande expresse de sa part des pièces en provenance des Etats-Unis ou d'Europe peuvent être intégrées à la Fourniture, qui en interdiraient l'exportation vers certains pays sous embargo. Il appartient au Client de signaler par écrit à SECURPLAN dès la demande de prix, la destination finale de la fourniture et l'existence d'un embargo éventuel. A défaut la responsabilité de SECURPLAN ne saurait être engagée.

Délai de livraison

Les délais de livraison indiqués dans les ordres ou accusés de réception de commandes sont donnés à titre indicatif. Ils commencent à courir à compter de la date à laquelle SECURPLAN est en possession de tous les documents nécessaires à l'exécution de la commande et du règlement éventuellement demandé.

Les délais de livraison de la confirmation de commande peuvent être prolongés :

- lorsque le fournisseur ne reçoit pas à temps les indications requises pour l'exécution ou lorsque le client modifie ces indications ultérieurement ;
- lorsque le client est en retard dans les préparatifs devant être réalisés par ses soins ;
- en présence d'obstacles non imputables au fournisseur comme des phénomènes naturels, une mobilisation, une guerre, des émeutes, des épidémies, des accidents, maladies, des perturbations considérables au sein de l'entreprise, des conflits de travail, des fournitures retardées ou défectueuses ainsi que des mesures prises par les autorités.

SECURPLAN peut exécuter des livraisons partielles.

Retard de livraison

En cas de retards dans l'exécution de commandes, SECURPLAN a le droit de fournir la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable déterminé par ses soins. Si ce délai supplémentaire n'est pas respecté et qu'un nouveau retard ne peut être raisonnablement imposé au client, ce dernier est en droit de déclarer la commande caduque à condition d'en informer le fournisseur dans les 5 jours ouvrables suivant l'expiration du délai supplémentaire.

Le retard dans l'exécution ne peut donner droit à aucune indemnité ou pénalité sauf convention expresse et écrite. En tout état de cause, celle-ci ne peut pas prévoir par semaine entière de retard à partir de la fin de la troisième semaine, une pénalité supérieure à 0,5 % (avec une limite maximum de 5%) de la valeur de la commande hors-taxes. Ces pénalités seront libératoires, forfaitaires et exclusives de toute autre indemnisation au même titre. Elles ne sauraient être applicables dans le cas d'un retard dû au fait du client, d'un tiers prestataire ou à un cas de force majeure tel que prévu au paragraphe « Cas de force majeure ». Dans tous les cas, le retard n'est valablement constaté et ne court qu'après mise en demeure régulière par lettre recommandée avec Avis de Réception adressée par le client. Le retard dans l'exécution ne peut en aucun cas être invoqué par le client comme cause de résiliation du contrat. Le retard imputable au client ou à un tiers prestataire donnera lieu à un report du délai d'exécution, au minimum égal à la durée du retard constatée par les Parties.

Expédition, transport et réception des marchandises

Des frais de livraison d'un montant HT de 13.50 € seront facturés pour les commandes n'atteignant pas un montant HT de 500.00 € de matériel, hors cadres et accessoires pour lesquels des frais de ports adaptés au contenu de l'envoi et mode d'expédition seront facturés (colis hors format, expéditions palettes etc...). Pour les colis hors format un supplément de 50€ht sera ajouté au 13,50€ht (tarif du colis). Sont définits comme colis hors format tout colis dépassant les desdites normes, poids et dimensions ci-dessous :

Poids réglementaire : doit être inférieur ou égal à 30 kg. Pour le service Chrono Relais : inférieur ou égal à 20 kg

Dimensions maximales : la somme de la longueur + 2 hauteurs + 2 largeurs ne doit pas excéder 300 cm, la longueur ne devant pas excéder 150 cm.

Pour le service Chrono Relais : la somme de la longueur + 2 hauteurs + 2 largeurs ne doit pas excéder 250 cm, la longueur ne devant pas excéder 100 cm.

L'attention du Client est attirée sur l'importance d'effectuer un contrôle des quantités et de l'état des emballages immédiatement lors de la livraison. En cas d'avarie ou de manquant, le Client doit en informer le transporteur par une réserve portée sur le bon de livraison et confirmer cette réserve par courrier recommandé au transporteur en mettant en copie SECURPLAN sous 3 jours maximum, conformément aux dispositions du Code de Commerce L133-1, à défaut, le Client serait forcé dans sa réclamation.

Le Client dispose de 48H à compter de la livraison pour établir et transmettre par écrit à SECURPLAN sa liste de réserves sur le colis et la qualité de la fourniture. En cas de colis et de marchandises abîmées, le client devra fournir des photos de l'état extérieur de colis reçu et de la marchandise détériorée. A défaut, la fourniture est réputée acceptée sans réserve. Les produits et emballages objet de la fourniture ne sont ni repris, ni échangés.

Propriété et risques

Les risques de dommages et/ou pertes sont transférés au client au moment de la remise au transporteur, le client est responsable des risques dès la mise à disposition.

Le transfert de propriété est fait au client dès le paiement intégral de la facture.

Garantie & exclusion de garantie

Sauf convention contraire, les fournitures fabriquées bénéficient d'une garantie d'un an, et de six mois pour les produits de distribution, le point de départ des garanties est la date du transfert des risques. La seule obligation de SECURPLAN sera au choix de procéder au :

- Remboursement du prix payé

- La réparation

- Remplacement du produit défectueux

Hors coût de main d'œuvre, immobilisation et frais de transport et sous réserve que SECURPLAN se voie notifier ces défauts par écrit pendant la période applicable. En tout état de cause, la responsabilité civile de SECURPLAN, tous dommages confondus, ne pourra excéder le montant de la prestation réalisée.

La présente garantie ne couvre pas les défauts du produit résultant d'un accident ou d'une mauvaise utilisation.

Toute garantie et toute responsabilité du fournisseur sont exclues pour des incidents tenant à des cas de force majeure, ainsi que dans les cas suivants :

- l'usure normale du matériel,

- les détériorations ou accidents provenant de négligence, défaut de surveillance, imputables au client ou à un tiers,

- le non-respect des réglementations de sécurité et d'environnement applicables au client,

- l'utilisation anormale ou non conforme à la destination es matériels, aux règles de l'art ou aux préconisations ou recommandations du fournisseur,

- les défauts dus à un stockage défectueux (lieu non-abrité, humide, en atmosphère corrosive, etc...),

- l'absence de protection ou à la mise en œuvre tardive de la protection contre la corrosion,

- les défauts provenant des choix techniques imposés par le client,

- l'intervention du client ou d'un tiers sur les matériels : pose ou installation non conforme, modifications sans l'accord exprès du fournisseur, non-paiement par le client d'un des termes de paiement récurrent, et plus généralement, en cas de défaut résultant d'une faute du client.

Propriété des productions graphique personnalisées – Droit de publicité

Les fichiers graphiques personnalisés au nom et/ou logo du client et les sources restent la propriété de SECURPLAN. Seul le produit fini marqué sera adressé au client. Si le client désire avoir les sources des documents, un avenant à ce présent document devra être demandé.

Sauf mention contraire explicite du client notifiée par courrier avec accusé de réception, SECURPLAN se réserve le droit de réaliser deux exemplaires de chaque commande et d'utiliser les graphismes et photos des produits personnalisés pour sa propre promotion (showroom, salons, plaquettes).

Retour produit/Annulation/Modification de commandes

Le client peut retourner les produits commandés pendant quinze (15) jours à partir de la date d'expédition. Tous les produits doivent être retournés dans leur emballage d'origine. Le frais de retour sont à la charge du client. Aucun retour ne sera accepté après expiration de cette période de 15 jours. Toute réexpédition des produits doit être accompagnée de l'autorisation écrite d'un représentant de SECURPLAN.

Les modifications de commandes ne produisent effet que si elles sont confirmées par écrit par un représentant de SECURPLAN.

Les produits personnalisés ou marqué au nom du client (sérigraphie ou étiquettes) ne peuvent pas être retournés sous aucune raison, les commandes ne peuvent pas être annulées ou réduites après approbation du BAT (Bon A Tirer) du marquage. La totalité des pièces commandées sont dues et facturées même si le client en refuse la livraison ou prend une livraison partielle.

Pour toute commande de plan annulée après l'édition d'au moins un BAT (Bon A Tirer), SECURPLAN se réserve le droit de facturer la dite commande au prix du PDF équivalent au format du BAT produit. Ce prix équivaut au coût de la main d'œuvre utilisé pour l'élaboration du BAT.

Propriété intellectuelle et propriété des documents

SECURPLAN conserve la totalité des droits de propriétés intellectuelles sur ses matériels.

Force majeure

SECURPLAN ne sera tenu, en aucun cas, responsable d'une inexécution ou d'un retard de livraison dû à une raison qui échappe à son contrôle, notamment à un acte de l'autorité publique, à une catastrophe naturelle, à un acte du client, à des problèmes de transport, de pénurie d'énergie ou de matières premières ou de composants ou à des conflits de travail. Dans cette hypothèse, SECURPLAN pourra annuler les commandes concernées sans indemnité par lettre recommandée avec avis de réception, sans que sa responsabilité puisse être engagée envers le Client.